



Procuration pour retrait carte de séjour

Par **nadoura**, le **01/09/2017 à 13:45**

Bonjour,rnrnMa maman est très malade et totalement incapable de sortir très longtemps. Elle ne peut plus vivre seule. Je m'occupe d'elle à mon domicile. J'ai dû faire changer l'adresse sur sa carte de séjour de 10 ans encore toute valide. J'ai dû donc repasser par toute la procédure : récépissé, etc.rnJe n'ai pas encore reçu sa convocation pour retirer la nouvelle carte avec la bonne adresse. Elle ne pourra jamais se déplacer jusqu'à la Préfecture.rn rnExiste -il une circulaire (comme celle du 10/01/2000 pour la carte d'identité) qui permettent la procuration écrite pour retrait de carte de séjour dans des cas de force majeure ou des situation particulière ?rnrnMerci d'avance de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **02/09/2017 à 18:13**

Bonjour,rnrnPosez la question à votre préfecture.